

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 35 - Vendredi 29 septembre 2023

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bienne-trois lacs - Aare).

Tarif: CHF 25.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, et à l'office du tourisme, rue du Marché 4, La Neuveville.



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé

Prochaines activités

Samedi 30 septembre : Fête de la jeunesse
Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing de 15h00 à 21h30 ! En collaboration avec le groupe d'animations du Plateau de Diesse (GAPD).
Ouvert aux jeunes de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos.

Inscription obligatoire !

Au programme, plusieurs ateliers à choix :

FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023
Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Ouvert aux enfants de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos

Programme :

15h00 - 15h30 Accueil

15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mostrando Mineiro**

17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**

15h30 - 18h00 Ateliers libres :
Sérigraphie/street art
Skate/trotinette

16h30 - 17h30 Atelier cuisine

17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage

18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party

20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus (Mateo Prinz)**
Disco/cocktails sans alcool

Évènement organisé par le GAPD & le CAJ

Talon d'inscription

Nom/prénom : _____ Age : _____ N° tel jeune : _____
Adresse/localité : _____ N° tel parent : _____

Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP
 Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA
 Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES

Prix : 5.- par personne
(Ateliers/repas & boissons inclus)

(Possibilité de réserver plusieurs places)

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre

078 400 34 35 @infolecaj.ch

Jeudi 12 octobre : Sortie Europapark
Inscription jusqu'au vendredi 6 octobre. Prix : 65.-

Avis de construction

Requérants : Frédéric et Silvia Rollier

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle 837, au lieu-dit : "chemin des Rives 74", commune de La Neuveville

Zone : Plan de protection des rives "La Neuveville-Saint-Joux partie est" 2 / H1

Objet protégé : -

Recensement arch. : -

Dérogation : -

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Mise en conformité / Construction escalier extérieur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre 2023 au 29 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 29 septembre 2023

Municipalité de La Neuveville

DÉCISION CIRCULATION ROUTIÈRE

DÉCISION CONCERNANT UNE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Commune de Gléresse et La Neuveville

Tronçon de route : Route cantonale n° 5, Douanne - La Neuveville, entre le débouché de la route de Schernelz à l'est et l'entrée de Gléresse à l'ouest (bien-fonds Route de Bienne n°169)

Coordonnées : entre 2°57'7"090 / 1°21'4"902 et 2°57'6"733 / 1°21'4"706

Arrondissement administratif de Biel/ Bienne et du Jura bernois

Mesure(s) de circulation : Vitesse maximale 30 km/h

Validité : Illimitée

Abrogation(s) : Vitesse maximale 50 km/h "Limite générale"

Motif de la mesure : Tracé de la route peu clair en relation avec un trafic piéton intense.

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1er alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du canton de Berne et des Feuilles d'avis officiels de Nidau ainsi que la Feuille d'avis officiels du district de La Neuveville, et après que les signaux et/ou marquages aient été attachés, échangés ou enlevés.

Service pour le Jura bernois

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 18 septembre 2023, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé la nouvelle ordonnance 2024 sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2024.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 29 septembre 2023
CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur la révision de l'ordonnance sur les tarifs d'électricité de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 29 du 18 août 2023 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Ces tarifs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La Neuveville, le 29 septembre 2023

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégué(e)s

mercredi 25 octobre 2023 à 20h00
à la Maison de Commune à Nods

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2023
2. Budget 2024
3. Démission / admission d'un membre de la commission scolaire
4. Réélections : a) du président de l'assemblée des délégués
b) de la secrétaire de l'assemblée des délégués
c) de l'organe de vérification des comptes
d) du président de la commission scolaire
e) des membres de la commission scolaire
5. Divers et imprévus

Le président, Bernard Tschanz



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ELECTIONS FÉDÉRALES 2023

BAROMETRE ELECTORAL

Le baromètre électoral, déjà utilisé lors des élections cantonales de 2022, a été réactivé pour les élections au Conseil national du 22 octobre prochain !

Contribuez à atteindre l'objectif de participation de notre Commune en vous rendant aux urnes et en augmentant le taux de participation. Profitez de cette occasion pour élire des candidates et des

candidats qui représentent vos opinions et défendent les intérêts de notre région. Les élections n'ont lieu que tous les quatre ans : il est donc primordial de s'exprimer !

A cet effet, un baromètre électoral, qui indique jour après jour le nombre de personnes ayant voté à La Neuveville ainsi que le taux de participation, est visible sur notre site Internet communal. De plus, un panneau donnant la même information journalière est positionné à divers endroits de la localité (à tour de rôle).

Nous nous réjouissons de recevoir vos votes par correspondance, dans la boîte aux lettres communale ou par courrier postal. Vous pouvez aussi voter personnellement dans les bureaux de vote ouverts le dimanche 22 octobre entre 10h00 et 12h00. Le bureau principal se situe dans le hall d'entrée la Mairie. Le bureau de vote accessoire est à Chavannes, dans l'ancien hangar des pompiers.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Jura bernois.Bienne



Grand Chasseral

Pour des représentant·e-s du Jura bernois et de Bienne au Conseil national

Allons voter
le 22 octobre 2023!

Candidat·e-s du Jura bernois

Liste	Parti	Numéro	Nom, prénom
1	UDC	01.01.5	Bühler Manfred
1	UDC	01.10.4	Gerber Markus
1	UDC	01.17.1	Müller Mathias
2	Jeunes UDC	02.02.0	Ochsenbein Maxime
2	Jeunes UDC	02.21.6	Ryser Anaïs
3	PS	03.23.9	Brand Théo
4	PS	04.04.9	Roulet Romy Sandra
4	PS	04.16.2	Riesen Maurane
6	Les Vert·e-s	06.15.7	Louis Cyprien
7	Jeunes Vert·e-s	07.06.4	Paget Léonard
7	Jeunes Vert·e-s	07.23.4	Comte Michèle
11	Le Centre	11.01.1	Bühler Christine
15	Vert·libéraux	15.13.0	Metthez Selena
18	Vert·libéraux	18.10.4 / 18.15.5	Aranda Théo
23	Vert·libéraux	23.08.6 / 23.17.5	Gisler Peter
24	PLR	24.11.2	Heyer Virginie
25	Jeunes PLR	25.04.6	Aellen Gaëtan
25	Jeunes PLR	25.06.2	Silva Costa Filipe
26	PEV	26.09.3	Gerber Tom
27	PEV	27.09.0	Gsteiger Patrick
27	PEV	27.18.9	Roux Jean-Daniel
27	PEV	27.20.1	Spychiger Igor
29	PEV	29.14.9	Gyger Nathalie
30	UDF	30.21.0	Schnegg Simone
38	Liste Bourgeoise Ville et Campagne	38.16.4	Oppliger Alexander

Candidat·e-s de Bienne et Evilard

Liste	Parti	Numéro	Nom, prénom
2	Jeunes UDC	02.06.2	Schneider Sandra
2	Jeunes UDC	02.16.0	Demierre Patrick
3	PS	03.03.4	Saïd Karim
3	PS	03.13.1	Koller Levin
4	PS	04.07.3	Zryd Andrea
4	PS	04.09.0	Tanner Anna
4	PS	04.20.1	Dunning Samantha
5	Jeunes PS	05.07.0	Grossen Mira
5	Jeunes PS	05.11.8	Ryser Siri
5	Jeunes PS	05.14.2	End Lennard
5	Jeunes PS	05.19.3	Mauduit Jonas
6	Les Vert·e-s	06.19.0	Roth Myriam
6	Les Vert·e-s	06.22.0	Schwickert Barbara
7	Jeunes Vert·e-s	07.14.5	Leisi Jodie
9	Le Centre	09.22.9	Gugger Reto
10	Jeunes du Centre	10.07.3	Pfäffli Vanessa
11	Le Centre	11.13.4	Gugger Sandra
12	Le Centre	12.10.6	Stähli Kai Noah
13	Le Centre	13.12.9	Grüniger Servan Luciano
15	Vert·libéraux	15.12.1	Hegg Kevin
16	Jeunes Vert·libéraux	16.04.7	Lehmann Caroline
18	Vert·libéraux	18.05.8 / 18.20.1	Michel Tamara
18	Vert·libéraux	18.09.1 / 18.16.3	Gurtner-Oesch Sandra
24	PLR	24.06.6	Deckert Madeleine
24	PLR	24.15.5	Riesen Yannik
24	PLR	24.20.1	Steidle Silvia
25	Jeunes PLR	25.01.1	De Simone Gabrielle
26	PEV	26.10.7	Gloor Yannick
28	PEV	28.06.1	Binggeli Jaël
28	PEV	28.14.2	Maeder Mickaël
29	PEV	29.07.6	Burri Schifft Petra
29	PEV	29.19.0	Molina Franziska
32	Jeunes UDF	32.23.9	Vogel Simeon
33	Parti Pirate	33.22.7	Zimmermann Andreas Res
34	Démocrates Suisses	34.07.0 / 34.19.3	Thomi Benjamin



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au 3 novembre 2023.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

30 septembre

L'administration communale

Chers enseignants,
Chers membres de la direction d'école et de l'EJC,
Chers membres des autorités,
Chers parents,
Chers élèves,
Mesdames et Messieurs,

L'ensemble du personnel de la Commune mixte de Plateau de Diesse ainsi que ses autorités, s'associent à moi pour vous adresser UN GRAND MERCI pour votre participation active à la manifestation du 22 septembre dernier qui a été un franc succès.

En effet, cette journée un tantinet pluvieuse, aura permis de fêter ensemble l'ouverture du nouveau complexe scolaire des Joncs et de marquer notre volonté ferme de développer notre belle région en nous tournant vers un avenir radieux.

Je tiens à adresser un merci tout particulier aux enseignantes et enseignants pour les animations organisées avec leurs élèves durant la partie officielle.

Catherine Favre Alves, maire

Elections Communales Dimanche 01.10.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 1^{er} octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe.** La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Igor Spychiger

Administration : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote **Dimanche 1^{er} octobre 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : Mme Aurore Henry
Mme Edith Immer

Suppléants : M. Thomas Keller
M. Stéphane Kinkio

Bureau de dépouillement **Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 9h00**

Membres : Mme Laure Jäggi
Mme Nathalie Jutzi
M. Sascha Kradolfer

Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 9h45

M. Thierry Kaltenrieder
Mme Virginie Krähenmann
Mme Yasmina Kobel

Suppléant : -

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

ELECTIONS CONSEIL NATIONAL ET CONSEIL DES ETATS DIMANCHE 22.10.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 octobre 2023 au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.

N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe.** La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine

Administration : Mme Christine Bueche

Bureau de vote **Dimanche 22 octobre 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : M. Maxime Grandjean
M. Raoul Humair

Suppléantes : Mme Malou Immer
Mme Priska Joliquin

Bureau de dépouillement **Dimanche 22 octobre 2023 à 9h00**

Membres : Mme Jacqueline Bolliger
M. Yves Bolliger
Mme Magali Clerc
Mme Damara Röchlisberger
M. Georges Jornod

Dimanche 22 octobre 2023 à 9h45

Mme Claudia Bärtschi
Mme Marion Jost
M. Olivier Halter
Mme Céline Habegger

Suppléant : M. Thybaud Jucker

L'administration communale



FÊTE DE LA JEUNESSE

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Salle communale du Cheval Blanc à Lamboing

Ouvert aux enfants de la 7^{ème} à la 11^{ème} Harmos**Programme :**

15h00 - 15h30 Accueil

15h30 - 17h00 Atelier CAPOEIRA avec **Mestrando Mineiro**17h00 - 18h30 Atelier HIP-HOP avec **Anna Brooks**

15h30 - 18h00 Ateliers libres :

Sérigraphie/street art

Skate/trottinette

16h30 - 17h30 Atelier cuisine

17h00 - 18h30 Atelier coiffure/maquillage

18h30 - 19h30 Repas : Crêpes Party

20h00 - 21h30 Soirée : Démo Breakdance **B-boy Lotus (Mateo Prinz)**

Disco/cocktails sans alcool

Evènement organisé par le GAPD & le CAJ

**Talon d'inscription**

Nom/prénom : Age : N° tél jeune :

Adresse/localité : N° tél parent :

 Je souhaite m'inscrire à l'atelier HIP-HOP Je souhaite m'inscrire à l'atelier CAPOEIRA Je souhaite m'inscrire aux ateliers LIBRES*(Possibilité de cocher plusieurs cases)*

Les inscriptions sont à transmettre au CAJ via whatsapp ou mail jusqu'au mardi 26 septembre

078 400 34 35 @ info@lecaj.ch

FOIRE

de

Diesse

Lundi 30 octobre



Marché d'ici et d'ailleurs dès 09h00



Restauration le midi par le club hippique de Diesse

Promenades à dos de poney

Diverses activités pour les enfants avec le clown Vijoli de 11h00

à 16h00 (grimage, sculpture de citrouilles, atelier cirque...)

Local de concert mobile Klängbus de 14h00 à 17h00

Exposition des courges sculptées à 17h00

Mini-disco à 17h30s

Concert des Stroganoff dès 18h30

Restauration le soir dès 17h30



gad.diesse@gmail.com



RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE

Pour ce mois d'octobre, un après-midi loto avec collation est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le :

**Mercredi 4 octobre 2023 à 16 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing**Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 au plus tard.**Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du moi de septembre.**

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Loto d'octobre

Nom : Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél.:

Transport : NON OUI Ouvert aux personnes retraitées
(64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)**A retourner jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 au plus tard
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles**

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu
le lundi 30 octobre 2023.

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de 20.- pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions : gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86.

Soyez les bienvenus !



**UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR
AIDER UN ENFANT. "**
- PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

ELA
EUREN + SCHWILZ

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



Avis de construction

Requérants : Mme et M. Danielle et Jean-Claude Maillat, Mont Sujet 20, 2515 Prêles

Auteur du projet : Banergie SA, Rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers : Mme et M. Danielle et Jean-Claude Maillat, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure air-eau, parcelle no 2112, Mont Sujet 20, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre au 29 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 septembre 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Mme Nicole Reber, Sous Banbois 7, 2515 Prêles

Auteur du projet : Mme Nicole Reber, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Nicole Reber Prêles, Mme Moana Reber Emmenbrücke, M. Cédric Reber Prêles, Mme Raphaëlle Borgmann, Ostbevern Allemagne, M. Julien Reber Orffringen

Projet : Ouverture et agrandissement des fenêtres vers des portes en deux parties dans l'écurie des chevaux, pose d'un toit de 2.39 m pour une protection contre les intempéries, parcelle no 2458, Sous Banbois 7, 2515 Prêles

Zone : Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre au 29 octobre 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 septembre 2023

Secrétariat communal

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2023 de

la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 6 octobre au 6 novembre 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES ABRIS (CPA) RAPPEL

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Nous informons les propriétaires concernés par ce contrôle, qu'ils devraient recevoir un courrier de l'entreprise AbriAudit, avec la date de passage, une liste de contrôle, ainsi que des informations relatives à la préparation et l'entretien de l'abri.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de contrôle et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Prêles, le 25 août 2023



Nouvelles de l'administration

Journées d'action pour les droits des personnes handicapées à l'occasion du dixième anniversaire de la ratification de la CDPH par la Suisse

En 2024, le canton de Berne participera aux Journées nationales d'action pour les droits des handicapés du 15 mai au 15 juin. Ces journées d'action marqueront le dixième anniversaire de la ratification par la Suisse de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le vingtième anniversaire de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés.

Le canton de Berne collabore étroitement avec la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch), qui milite en faveur des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. La cch, qui dirige le projet sur mandat du canton de Berne, apporte son concours aux organisations qui souhaitent planifier et réaliser des actions.

Les Journées d'action en faveur des personnes handicapées offrent une occasion unique de faire avancer la mise en œuvre de la CDPH à travers des actions spécifiques ainsi que de mettre en place ou de consolider des réseaux permanents. Le canton de Berne et la cch se réjouissent de participer activement à des projets qui permettront de renforcer les droits des personnes en situation de handicap et de faire avancer l'égalité pour ces personnes dans la vie quotidienne.

Les actions ou les projets doivent remplir trois critères de qualité :

se rapporter à la CDPH et faire avancer sa mise en œuvre ;

impliquer activement des personnes en situation de

handicap dans la planification, la réalisation et l'évaluation des actions ou projets ;

assurer l'égalité d'accès entre les personnes avec handicap et les personnes sans handicap.

Des informations plus détaillées sur les Journées d'action et sur l'organisation d'actions sont proposées sur les sites Internet d'Includia (www.includia.ch) et de Zukunft Inklusion (www.zukunft-inklusion.ch).

Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap : mise en place de services spécialisés

L'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) a institué deux services clés pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). La pièce maîtresse de cette loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, est un nouveau concept de financement passant d'un financement par objet à un financement par sujet. Grâce à la nouvelle base légale, les personnes en situation de handicap auront davantage de choix concernant l'utilisation des moyens financiers mis à leur disposition.

Pour chaque personne concernée, un plan d'aide individuel est élaboré afin de déterminer le montant des prestations. Un service indépendant de l'OIAS a été mis en place au sein du secrétariat général de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) pour valider et évaluer sur demande les besoins des personnes en situation de handicap. Ce service est également le premier interlocuteur pour réaliser de nouvelles évaluations. Il élabore aussi des propositions de décisions à

l'intention de l'OIAS. Un autre service est actuellement mis sur pied pour évaluer les besoins individuels des personnes en situation de handicap vivant à leur domicile. Ses prestations sont assurées par un fournisseur externe mandaté par le canton à l'issue d'un appel d'offres public. La nouvelle législation tiendra compte pour la première fois de ce groupe de personnes suivies en ambulatoire.

Consultation de la Confédération sur des mesures d'allègement budgétaire

Le gouvernement bernois est fermement opposé à la baisse de la part de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons afin de compenser l'extension des subventions en faveur de l'accueil extrafamilial pour les enfants. La réglementation proposée par le Conseil fédéral est contraire au principe constitutionnel de l'équivalence fiscale. Elle crée en outre des reports de charges unilatéraux propres à perturber l'équilibre financier entre la Confédération et les cantons, acquis au prix d'efforts techniques et politiques importants. Il faut donc la rejeter. Si le Conseil-exécutif peut comprendre la logique de certaines mesures visant à alléger le budget de la Confédération, il est opposé notamment à la mise en place d'un impôt sur les véhicules électriques en 2024. Il y voit une mesure prématurée au regard des objectifs énergétiques et climatiques que la Confédération et les cantons se sont fixés. Par contre, le gouvernement bernois est prêt à accepter une réduction de l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire pour une durée limitée, sous certaines conditions. Cette réduction ne doit notamment pas entraîner de retards ou de coupes dans la planification et la réalisation de projets d'aménagement en cours.



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre		
Samedi	30	8h00 à 12h
Octobre		
Lundis	2, 9, 16, 23, 30	8h00 à 12h
Samedis	7, 21	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PAROISSE RÉFORMÉE NODS



FETE DE PAROISSE

1^{ER} OCTOBRE 2023
CULTE RÉGIONAL
Participation de la fanfare

PROGRAMME:

10h culte à l'Eglise
11h brunch au Battoir
Jeux et animations pour les enfants
15h Chansons françaises
avec Willy Mathez

TAILLE SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2023**.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 24 octobre 2023 à 20h00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Autorisation d'achat et de rénovation à hauteur de CHF 2'050'000.- pour l'acquisition de l'immeuble, sis à la Route de Diesse 2, parcelles N° 137 et N° 3469 du ban de Nods (Hôtel du Cheval-Blanc avec parking)

Remarque : Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Nods / CL/es, 22.09.2023

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Recherche d'un membre dès le 01.10.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, jusqu'au vendredi 29 septembre prochain, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klinger, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NODS

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU GUICHET

L'Administration communale sera exceptionnellement fermée le lundi après-midi 2 octobre prochain pour des raisons de formation.

Merci pour votre compréhension.

L'Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 30 septembre de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

GRATUITÉ DU BIBLIOBUS POUR LES ÉCOLIERS



Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture !

Conseil communal

LES ADDICTIONS NE SONT PAS UNE AFFAIRE PRIVÉE.

L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS. BRISONS LE TABOU !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

STRESSÉ ? FATIGUÉ ?

L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert
les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf
lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en
pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour
les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de
l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au
vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de
14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces"
présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,
toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.
et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril
au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30
à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois
au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	29.09.2023	20h30	Mojo Blues band
Mercredi	4.10.2023	20h00	Catch impro-Warm Up
Samedi	21.10.2023	20h30	Les Fils du facteur
Samedi	28.10.2023	20h30	Jamais sans lui
Dimanche	5.11.2023	17h00	Hands Up
Samedi	18.11.2023	20h30	Diane Tell
Samedi	2.12.2023	20h30	Georges Chelon
Vendredi	8.12.2023	20h30	Cosa Nostra jazz band
Vendredi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	15.12.2023	20h30	Gala du 20 ^{ème}
Samedi	13.01.2024	20h30	Yoann Provenzano
Samedi	3.02.2024	20h30	Gwennyn
Samedi	10.02.2024	20h30	Jaël
Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeudi	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	8.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Samedi	9.03.2024	20h30	Phanee de Pool
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	19h00	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	17h00	Concert EMJB
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
Dimanche	21.04.2024	17h00	Bergamote
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
Dimanche	28.04.2024	17h00	enapARTé

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 29 septembre

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu.

Dimanche 1er octobre

10h, culte régional à l'église de Nods dans le cadre de la
fête de paroisse. Marco Pedroli, pasteur.

11h Brunch au battoir et 15h, chansons françaises avec
Willy Matthez.

Mardi 3 octobre

19h, Théo café au premier étage de la New Croix Blanche
à la Grand-rue. Un temps autour d'une boisson pour
échanger en toute liberté !

Mercredi 4 octobre

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

à la Grand-rue. Un temps autour d'une boisson pour

Dimanche 8 octobre

10h, échange de chaires. Culte avec Stéphane Rouèche à
la Blanche-Eglise.

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,
j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du
17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des
prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 1. Oktober

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfrn. Esther
Wiesmann und Karin Schneider (Orgel). Die Anfangszeit
in der Kirche Twann ist an die neuen Zug- bzw. Bus-Ver-
bindungen angepasst worden, neu 10.20 Uhr statt wie
bisher 10.15 Uhr.

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 1^{er} octobre, 10h, église Notre-Dame de
l'Assomption, La Neuveville.

Prière du chapelet en octobre

Tous les jours du mois d'octobre, sauf le weekend, à 10h
en l'église St-Nicolas, Bienne (Rue Aebi 86).

Ecole d'oraison

Pour personnes ayant déjà une certaine pratique de l'orai-
son. Lundi 2 octobre, de 19h à 21h, centre paroissial de
Ste-Marie, Bienne (Fbg du Jura 47). Avec le frère carme
Jean-Gérard.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 1 octobre

Fête de paroisse à Nods : Culte à l'église, 10h, suivi d'un
brunch au Battoir

Repas Chasse

Vendredi 6 octobre, 12h, maison de paroisse de Diesse,
sauté de cerf, garniture de saison, dessert, participation,
Fr. 20.-, inscription et transport jusqu'au 30 septembre
auprès de Katia au 079 347 57 88.

Dimanche 8 octobre

Culte à Diesse, 10h, échange de chaire avec La Neuve-
ville, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte
a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre
du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 1^{er} octobre 2023, culte régional, participation
de la fanfare. A 10h, culte à l'Eglise, 11h brunch au
Battoir, 15h Chansons françaises avec Willy Matthez.
Jeux et animations pour les enfants.

Mardi 3 octobre

9h, lecture biblique et prière.

Dimanche 8 octobre

10h à Nods, baptême et Sainte-Cène

Mardi 10 octobre

De 14h à 17h, à la cure, sortie des aînés, rencontre avec
Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au
076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

11 / Paroisses

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.
Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

**PAROISSE RÉFORMÉE
DIESSÉ - LAMBOING - PRÊLES**

**Invitation
Assemblée de paroisse extraordinaire
Lundi 6 novembre 2023 à 19h30
à la Maison de paroisse de Diesse
Route de Prêles 11, Diesse**

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations
2. Etude en vue d'une fusion éventuelle entre la
paroisse de Nods

a) Présentation du rapport de base concernant
le projet de fusion des paroisses réformées
évangéliques de Diesse et de Nods

b) Présentation du projet de règlement
d'organisation de l'éventuelle "Paroisse
réformée de Chasseral"

c) Information relative à la poursuite des travaux

d) Décision relative à la poursuite des travaux

**Cordiale
bienvenue
à notre...
Repas de Chasse**

Sauté de cerf chasseur et sa
garniture de saison, dessert !
Participation fr.20.-
Vendredi 06 octobre 2023
à la salle de paroisse de Diesse
de 12h00-15h00 pour les aînés
du Plateau

Organisé par des bénévoles de la
Paroisse réformée de Diesse
Lamboing et Prêles.

**Inscription et transport jusqu'au
30.09.2023 - 079/347 57 88 Katia**

**Parler pour
moins souffrir**

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Tel: 143
La Main Tendue

Aide par mail: www.143.ch